

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Allied Gold Corporation (la « **Société** » ou « **Allied** »)
200 Bay Street, Royal Bank Plaza, North Tower, bureau 2200
Toronto (Ontario) M5J 2J3

Rubrique 2 Date du changement important

Le 19 mai 2025

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué portant sur le changement important qui est décrit dans les présentes a été diffusé le 8 mai 2025 par l'entremise des services de Canada Newswire, puis a été déposé sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR+** ») au www.sedarplus.ca.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 8 mai 2025, Allied a annoncé que le conseil d'administration de la Société avait approuvé le regroupement (le « **regroupement** ») des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (les « **actions ordinaires** ») à raison de une (1) action ordinaire postérieure au regroupement pour chaque tranche de trois (3) actions ordinaires antérieures au regroupement. Le regroupement a pris effet le 19 mai 2025.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Rubrique 5.1 Description circonstanciée du changement important

Le 8 mai 2025, Allied a annoncé que le conseil d'administration de la Société avait approuvé le regroupement des actions ordinaires de la Société à raison de une (1) action ordinaire postérieure au regroupement pour chaque tranche de trois (3) actions ordinaires antérieures au regroupement. Le regroupement est réalisé dans le cadre de la demande d'inscription par la Société de ses actions ordinaires à la cote de la Bourse de New York (la « **NYSE** »). Sous réserve de l'examen et de l'approbation de la demande d'inscription de la Société et du respect de toutes les exigences d'inscription et de toutes les exigences réglementaires applicables, la Société prévoit que la négociation des actions ordinaires à la cote de la NYSE débutera avant la fin de juin 2025.

Le regroupement a été approuvé à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 8 mai 2025. La Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé le regroupement, qui a pris effet le 19 mai 2025 (la « **date de prise d'effet** »), et la négociation des actions ordinaires postérieures au regroupement à la cote de la TSX a débuté à l'ouverture des marchés le 22 mai 2025. Aucune fraction d'action ordinaire postérieure au regroupement ne sera émise dans le cadre du regroupement. Toute fraction d'une action ordinaire postérieure au regroupement découlant du

regroupement sera réputée avoir été déposée par son propriétaire inscrit auprès de la Société aux fins d'annulation sans contrepartie. Le prix d'exercice ou de conversion et le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'égard des titres convertibles de la Société en circulation ont été ajustés de façon proportionnelle dans le cadre du regroupement, conformément aux modalités de ces titres convertibles.

Les actions ordinaires postérieures au regroupement sont toujours négociées à la TSX sous le symbole « AAUC », sous un nouveau numéro CUSIP (01921D204) et un nouveau numéro ISIN (CA01921D2041).

Les actionnaires inscrits de la Société qui détiennent leurs actions ordinaires antérieures au regroupement sous forme de certificat à la date de prise d'effet auront reçu de l'agent des transferts de la Société une lettre d'envoi leur fournissant des instructions relatives à l'échange de leurs actions ordinaires antérieures au regroupement. Jusqu'à ce qu'il soit remis, chaque certificat d'actions attestant des actions ordinaires antérieures au regroupement attestera le nombre d'actions ordinaires postérieures au regroupement entières auxquelles le porteur aura droit à la suite du regroupement. Les actionnaires inscrits de la Société qui, à la date de prise d'effet, détiennent leurs actions ordinaires antérieures au regroupement sous forme d'inscription en compte sans certificat, ou sous forme d'avis du SID, n'ont aucune mesure à prendre pour obtenir leurs actions ordinaires postérieures au regroupement, et ces actionnaires auront reçu les avis du SID attestant leurs actions ordinaires postérieures au regroupement automatiquement dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet, sans avoir eu à remplir la lettre d'envoi. Les actionnaires véritables de la Société n'ont aucune mesure à prendre pour recevoir des actions ordinaires postérieures au regroupement dans le cadre du regroupement. Les actionnaires véritables qui détiennent leurs actions ordinaires antérieures au regroupement par l'entremise d'un intermédiaire (p. ex., un courtier, une banque, une société de fiducie, une société de fiducie, un courtier en placement ou une autre institution financière) et qui ont des questions sur la façon dont le regroupement sera traité doivent communiquer avec leur intermédiaire au sujet du regroupement.

Avant le regroupement, la Société comptait 346 137 648 actions ordinaires émises et en circulation. Après la réalisation du regroupement, la Société comptait 115 379 151 actions ordinaires émises et en circulation.

Rubrique 5.2 Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Sofia Tsakos, Chef des services juridiques et secrétaire générale
416-363-4435

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 27 mai 2025

Mise en garde relative à l'information prospective

La présente déclaration de changement important renferme de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Exception faite des énoncés qui concernent des faits historiques relatifs à la Société, l'information figurant dans les présentes constitue de l'information prospective, notamment le moment prévu de la réception par les actionnaires de leurs avis du SID attestant leurs actions ordinaires postérieures au regroupement, et le moment prévu de l'inscription à la NYSE. Souvent, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « croire », « prévoir » et d'autres expressions similaires ou la forme négative de ces expressions, ou encore par des termes laissant entendre que certains événements ou certaines conditions « peuvent », « pourront », « devraient » ou « pourraient » se produire ou se concrétiser. L'information prospective est fondée sur les avis, les hypothèses et les estimations de la direction qui sont jugés raisonnables à la date à laquelle les énoncés sont formulés et elle est, de par sa nature, exposée à des risques et à des impondérables ainsi qu'à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient entraîner un écart important entre les événements ou les résultats prévus dans l'information prospective et les événements ou les résultats réels, notamment les incertitudes liées au moment de la réception de l'ensemble des approbations réglementaires définitives de la NYSE aux fins d'inscription et de négociation, compte tenu du regroupement, et l'évolution de la conjoncture économique, commerciale et politique en général, y compris l'évolution des marchés financiers. Bien que la Société ait tenté de repérer les principaux facteurs pouvant entraîner un écart important entre les mesures, les événements ou les résultats réels et ceux qui sont décrits dans l'information prospective, d'autres facteurs pourraient entraîner des mesures, des événements ou des résultats imprévus. Rien ne garantit que cette information prospective sera exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour l'information prospective pour rendre compte de tout changement aux circonstances ou encore aux estimations, aux hypothèses ou aux avis de la direction, sauf si les lois applicables l'exigent. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à l'information prospective. L'information prospective figurant dans les présentes vise à aider les investisseurs à comprendre les plans de la Société dans le cadre du regroupement et de l'inscription des actions ordinaires à la cote de la NYSE, et elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.